

MANDATE Monsieur le Maire de solliciter des aides auprès de l'État dans le cadre de la DETR, et Conseil Départemental, dans le cadre du FDAL selon le plan de financement ci-dessous :

État DETR 2025	6 291.00	30.00%
Département FDAL	9 436.50	45.00%
Autofinancement	<u>5 242.50</u>	<u>25.00%</u>
Total	20 970.00	100.00%

ADOPTÉ le plan de financement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la réalisation des travaux

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

LAFFONT Jacqueline
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 28 novembre 2024 et publiée le 28 novembre 2024